

Nb de conseillers en exercice	9
Nb de conseillers présents	9
Nb de suffrages exprimés	9

COMMUNE DE PRUNIERES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°1 du 29 janvier 2025
Délibération n°2 de la séance (2025-02)

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 29 janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERRIER, Maire ;

Étaient présents : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Evelyne PALMAS, Michel de RANCOURT, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

Étai(en)t absent(s) ou représenté(s) :

Secrétaire de séance : Pierre DOUSSOT

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 janvier 2025

Objet : Budget 2025- Ouverture anticipée de crédits d'investissement

Vu les articles L.2121-29 et L1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptable M57 ;

Considérant :

- Que les dépenses d'investissement ne peuvent, en principe, être réalisées qu'après le vote effectif du budget primitif ;
- Que pour permettre aux collectivités de disposer de crédits d'investissement disponibles pour réaliser leurs projets, avant l'adoption du budget, l'article L1612-1 du CGCT autorise les organes délibérants à accorder à l'exécutif, la faculté d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et ceux gérés dans les autorisations de programme).
- Considérant que le budget primitif 2025 sera proposé au vote avant le 15 avril 2025 ;

Pour information, le montant des crédits d'investissement ouverts en 2024 hors crédits AP/CP et de remboursement de la dette s'élèvent à 1 476 084,55 €. Le montant maximum pour lequel le Conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement s'établit à 369 021,13 € selon le détail ci-après.

Chapitres	Intitulés	Crédits ouverts en 2024 (BP hors RAR)	DM	Crédits ouverts 2024 à prendre en compte	Maximum d'ouverture autorisé pour 2025
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	272 369,12 €	0,00 €	272 369,12 €	68 092,28 €
Chapitre 204	Subv. d'équipements versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 040 415,43 €	0,00 €	1 040 415,43 €	260 103,85 €
Chapitre 23		163 300,00 €	0,00 €	163 300,00 €	40 825,00 €
Total des dépenses d'investissement (Hors Chapitre 16)		1 476 084,55 €	0,00 €	1 476 084,55 €	369 021,13€

Accusé de réception en préfecture
005-210501060-20250129-2025-02-DE
Date de réception préfecture : 30/01/2025

Il est proposé au Conseil municipal d'ouvrir dès à présent, divers crédits d'investissements indispensables à la réalisation d'opérations dont les financements seront prévus et inscrits au budget primitif. Le détail des opérations est listé ci-après :

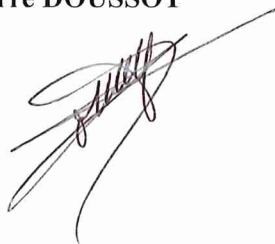
Opérations	Chapitre 20	Chapitre 21	Chapitre 23	Total
Hors équipement	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
Total ouverture anticipée de crédits	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
9 voix Pour 0 abstention 0 voix Contre

- **DECIDE** d'ouvrir de manière anticipée les crédits d'investissement sur l'exercice budgétaire 2025 ;
- **APPROUVE** le détail des propositions d'ouverture de crédits d'investissement figurant dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts pour un montant de 2 000,00 euros.
- **PRECISE** que les crédits votés seront repris au budget primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.
Pour extrait conforme au registre lequel est dûment signé.
Le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'accusé réception de la Préfecture.

Prunières, le 30 janvier 2025
Le Secrétaire de séance
Pierre DOUSSOT



Le Maire
Jean-Luc VERRIER

